

tenue sous la présidence de Monsieur PLATILLERO, assisté(e)
de Monsieur CABAL et Monsieur GUIONNET RUAULT, Conseillers
En présence de Monsieur BOIDÉ, Rapporteur public
Madame ARAS, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2300402	RAPPORTEUR: Monsieur Aubin GUIONNET RUAULT
Titre de l'affaire	Annuler la décision prise le 16 novembre 2022 par le département des Bouches-du-Rhône concernant une demande préalable indemnitaire d'un montant de 162 804,30 euros.	
Demandeur	Nom des parties MEDECINS SANS FRONTIERES	Représentants des parties Maître RUDLOFF Constance (Cour) Maître SOPENA Antonin (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE COMMUNE DE MARSEILLE	Maître PIERSON Thomas
02)	DOSSIER N° 2302528	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
Titre de l'affaire	- Annuler la décision implicite de rejet à la demande d'indemnisation datée du 7 novembre 2022 de 50 000 € en réparation de son préjudice, - Condamner la Commune de SAINT MARC JAUMEGARDE à lui verser la somme de 75 300 € en réparation de l'ensemble de son préjudice chute sur la voie publique - 32 chemin des Campanules 13012 Marseille - le 16 septembre 2022.	
Demandeur	Nom des parties Madame G	Représentants des parties Maître SIHARATH Christine
Défendeur	METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE	SELARL ABEILLE & ASSOCIÉS
Observateur	CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE DES HAUTES ALPES (CPAM)	SCP BBLM & ASSOCIÉS

10 heures 30

03)	DOSSIER N° 2302153	RAPPORTEUR: Monsieur Aubin GUIONNET RUAULT
Titre de l'affaire	Annuler la décision prise le 13 janvier 2023 concernant une subvention du département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif "Provence Eco-rénov" pour la pose de panneaux photovoltaïques.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L	SELARL ABEILLE & ASSOCIÉS
Défendeur	DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE	
04)	DOSSIER N° 2303738	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
Titre de l'affaire	-Condamner in solidum la Métropole Aix Marseille et la Commune de Sausset-les-Pins à leur verser la somme de 51 898,39 € au titre des préjudices subis, somme assortie des intérêts et anatocismes à compter des demandes préalables indemnitaires du 25 janvier 2023. -Enjoindre à la Métropole Aix Marseille Provence de réaliser les travaux préconisés par le rapport d'expertise. -Enjoindre à la commune de Sausset-les-Pins d'édicter un arrêté interdisant toute construction sur la parcelle AR 386. -Assortir ces condamnations et injonctions d'une astreinte de 50 euros par jours de retard à compter de la notification du jugement à intervenir.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B Monsieur B	Maître MAS Guillaume (Cour) Maître MAS Guillaume (Cour)
Défendeur	METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE COMMUNE DE SAUSSET LES PINS	SELARL ABEILLE & ASSOCIÉS Maître TATARIAN Yvette

10 heures 30

05) DOSSIER N° 2304313 RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL

Titre de l'affaire Demande au Tribunal de condamner solidairement la métropole Aix-Marseille Provence son assureur la SMACL et l'entreprise Gagneraud Construction à lui régler la somme de 34.596 € en réparation des préjudices subis du fait des travaux de voirie réalisés entre le 5 janvier et 30 avril 2022.
De désigner un expert afin de préciser et évaluer les préjudices.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P	Maître MONTHEIL Natacha
Défendeur	METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DES COLLECTIVITES LOCALES SAS GAGNERAUD CONSTRUCTION	SELARL ABEILLE & ASSOCIÉS SELARL ABEILLE & ASSOCIÉS SCP DE ANGELIS ET ASSOCIES

06) DOSSIER N° 2304881 RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL

Titre de l'affaire Demande au Tribunal de déclarer la société PROVELEC responsable des conséquences du sinistre survenu le 6.04.2022 sis 7 allée Charles Gounod 13470 CARNOUX-EN-PROVENCE et de la condamner à payer à GRDF la somme de 2.535, 73 outre intérêts au taux légal à compter du 16.06.2022.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GAZ RESEAU DISTRIBUTION DE FRANCE	Maître RUBIN Martine
Défendeur	SAS	Monsieur M

Arrêté le 02/10/2025
Le président du tribunal